

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 19 MAI 2021

06 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-053-2021

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Réaup, après convocation du 11 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : -

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Marc GELLY, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Frédéric SANCHEZ, Mme Evelyne CASEROTTO à Mme Stéphanie GARBAY, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

La présente délibération permet d'inscrire les crédits votés sur les bons chapitres de la section d'investissement selon si la collectivité est maître d'ouvrage ou pas des travaux dans les communes d'une part, et de régulariser les crédits au bilan pour permettre d'entamer le travail de passage en M57 d'autre part.

1°) Les travaux d'immobilisations non terminés à la fin de chaque exercice doivent être enregistrés sur un compte du chapitre 23 (immobilisations en cours). Il convient en conséquence de transférer des crédits du chapitre 21 (immobilisations corporelles) au chapitre 23 (immobilisations en cours) afin de permettre l'exécution budgétaire de certains travaux, qui peuvent être réalisés sur plusieurs exercices.

2°) Des travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la communauté de communes, relèvent de la compétence communale et font donc l'objet de remboursement par la commune concernée. Il s'agit donc de travaux que la communauté de communes effectue pour le compte de « tiers ». Des crédits doivent donc être en conséquence affectés à ce chapitre spécifique.

3°) Des crédits figurent au bilan de la collectivité qu'il convient de régulariser avant la mise en place de la nouvelle comptabilité budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2022, la M57.

L'instruction M14 (norme de comptabilité budgétaire et comptable actuelle) a remplacé en 1997 les instructions M11 et M12. Certains comptes des anciennes instructions n'existant plus dans la M14, les crédits figurant à la balance d'entrée étaient mis sur un compte de réserve, le compte 1069 (non budgétaire), dans l'attente de nouvelles affectations.

Il s'avère que les affectations n'ont pas été effectuées. Le compte 1069 étant supprimé de l'instruction M57, il convient de l'apurer par un transfert des crédits sur le compte de réserves 1068.

Il est proposé les modifications de crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé article	fonction	Dépenses	Recettes	
21	Immobilisations coporelles	21751 Réseaux de voirie	822	-370 000,00 €		
45	Opérations pour compte de tiers	4541 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	822	370 000,00 €		
45	Opérations pour compte de tiers	4542 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	822			370 000,00 €
13	Subventions d'investissement	13241 Communes membre du GFP	822			-370 000,00 €
21	Immobilisations coporelles	21318 Autres bâtiments publics	421	-200 000,00 €		
23	Immobilisations en cours	2313 Constructions	421	200 000,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	01			-22 252,14 €
020	Dépenses imprévues	020 Dépenses imprévues	01	-22 252,14 €		
TOTAL				-22 252,14 €		-22 252,14 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** la modification de crédits conformément à l'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président




 Alain LORENZELLI